

## **Projet Culturel Global : l'engagement de l'U. C. W.**

*En matière de langue et de culture régionales, se référant aux objectifs qu'elle poursuit, aux nombreuses sociétés qu'elle fédère à travers toute la Wallonie et au crédit que lui confère son ancienneté, l' Union Culturelle Wallonne considère qu'elle peut légitimement postuler le double rôle d'interlocuteur pour les pouvoirs publics et d'intermédiaire à l'égard de la société wallonne.*

*Dans le contexte légal et culturel actuel, elle a estimé qu'il lui appartenait de prendre l'initiative d'un projet culturel global conçu par ceux qui vivent la culture wallonne.*

*Elle veut, par là, faire l'inventaire des besoins et des aspirations à satisfaire, des structures à mettre en place et des actions à mener pour que le Décret du 14 décembre 1990 ne soit pas seulement une déclaration d'intentions, une porte ouverte sur le vide.*

*Toutefois, l'Union Culturelle Wallonne n'entend pas se borner au rôle d'interprète des revendications à l'égard des pouvoirs publics. Bien sûr, elle multipliera ses démarches afin que l'option politique, exprimée par le vote parlementaire, se traduise dans les faits.*

*Mais elle se propose aussi de continuer à mobiliser l'opinion wallonne pour orienter toutes les virtualités intellectuelles et militantes vers une action concertée et productrice en faveur des langues et des cultures régionales de Wallonie.*

*Enfin, elle s'engage, avec ses Fédérations provinciales et ses groupements affiliés, à assumer toutes les missions et les tâches qui lui reviennent et qui sont à la mesure de ses moyens ou des moyens qu'on lui accordera. .*

*Au service de ce projet culturel global, elle mobilisera ses structures et ses ressources.*

*Elle créera, dans les limites de ses possibilités, les instances nouvelles nécessaires et elle prendra les initiatives qui seront de sa compétence. Elle souhaite témoigner d'un dévouement exemplaire à l'égard du projet pour susciter tous les dynamismes indispensables.*

*Elle espère réaliser de la sorte son idéal de collaboration et d'action convergente du pouvoir public et de la société*